



## Reprise anticipée lors d'un congé parental

Par **makass\_old**, le **28/10/2007** à **19:27**

Actuellement en congé parental jusqu'au 26 juin 2008, je souhaiterai reprendre mon emploi. Mon employeur ne voit aucun inconvénient, mais je dois changer de poste et de site et ceci définitivement car il a embauché un CDI à ma place. En ont-ils le droit ?